

Rapport de la Commission chargée du Préavis municipal No 192, « Demande d'un crédit de CHF 2'853'705.- pour financer la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil Régional « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 » »

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La dite commission, composée de MM Eric Bieler, André Francis Cattin, Yvan Cornu, Robert Jenefsky (président-rapporteur), Petr Lukas, Jean-Claude Mermilliod et Willy Nicole, s'est réunie le 11 janvier 2011 en présence de Mmes E. Ruey-Rey, Municipale et N. Mameri Khiat, Déléguée à la mobilité de la Ville de Nyon, ainsi que de M. P. Freudiger, Secrétaire régional. La commission les remercie pour l'information et les réponses claires et précises qu'ils ont fournies.

1. Introduction

Fin 2008, le Conseil intercommunal, organe délibératif du Conseil régional du district de Nyon, a approuvé le **Préavis du Comité de direction No 47-08**, accordant une contribution financière de CHF 40'000.- pour la réalisation d'une étude de réorganisation des lignes de bus de la région. Cette dernière avait pour objectif le développement d'un

« ...réseau hiérarchisé basé sur une desserte régionale cadencée attractive pour tous les motifs de déplacement, complétée par une offre locale urbaine bien coordonnée avec les réseaux interrégionaux et nationaux. L'image directrice de la réorganisation de l'ensemble des lignes de bus doit porter sur l'horizon 2014, avec une mise en service des différentes lignes échelonnées entre 2010 et 2013 (dernière mise en service en décembre 2013. »¹

La mise en œuvre de cette étude est l'objectif du **Préavis No 60-2010**, « Préavis d'intention relatif à la réorganisation et au financement des transports publics régionaux »², qui prévoit une série de mesures concrètes pour rendre plus attractive l'utilisation des transports publics dans la région (dont augmentation des fréquences, correspondances assurées avec les trains dans les gares de Coppet, Nyon, Gland et Rolle, meilleure desserte des villages, voies réservées aux bus, signalisation favorisant les bus, prolongement du NStCM aux Rousses etc.). Un résumé du préavis 60-2010, approuvé par le Conseil intercommunal en juin 2010, se trouve dans le document « **47 communes revisitent leurs transports publics : Réorganisation et financement des transports publics régionaux 1.0** »³ édité par le Conseil régional et distribué au Conseil communal de Nyon en novembre 2010.

¹ Disponible sur http://www.regionyon.ch/conseil_regional/preavis/documents/preavis-47-08.pdf

² Disponible sur http://www.regionyon.ch/conseil_regional/preavis/documents/Preavis%20no_%2060-10_reorganisation_financement%20bus%20regionaux.pdf

³ Disponible sur http://www.regionyon.ch/mobilite/transportsPublics/documents/Brochure%20TP_1.0.pdf

RAPPORT COMMISSION PREAVIS NO 192

Le coût total (HT) des investissements nécessaires pour réaliser le programme d'améliorations prévues par le Préavis 60-2010 s'élève à environ CHF 74 M., dont env. CHF 27 M à la charge des communes de la région (les CHF 49 M restants étant repris par le canton, la Confédération et la France, respectivement). Ceci représente un investissement global par habitant d'environ CHF 310.- pour la période 2011-2015. La partie de cet investissement dite « d'intérêt régional » – environ CHF 13.5 M - sera à la charge collective des communes de la Région, le reste - la partie dite « d'intérêt local » devant être prise en charge individuellement par chaque commune (voir p. 5 du préavis).

Pour financer les CHF 13.5 M « d'intérêt régional » le Conseil régional propose une approche régionale solidaire: la création d'un fonds spécial affecté auquel chaque commune de la région contribuera environ CHF 155.- par habitant pour la période 2011-2015, soit CHF 31.- annuels par habitant.

Le montant de CHF 2'853'705.- demandé par le Préavis municipal No 192 correspond donc à la quote-part de notre Ville pour alimenter ce fonds d'investissement d'infrastructure. Un préavis similaire à déjà été approuvé par presque toutes les des communes du district (seule la commune de Bassins ayant refusé); encore 7 communes, dont Nyon, doivent encore se prononcer.

La participation de Nyon, essentielle pour l'aboutissement de ce projet, s'inscrit dans le contexte du « Concept de mobilité urbaine de la Ville de Nyon » (Préavis municipal No 168) dont le Conseil communal de Nyon a pris acte dans sa séance du 24 janvier 2011.

2. Projets financés par le fonds spécial

Les projets dont le financement est prévu par le biais du fonds spécial sont répertoriés en Annexe 1 du Préavis No 192. Chacun d'entre eux fera, pour ce qui est du financement de la partie régionale, l'objet d'un préavis du Comité directeur du conseil régional et devra donc être avalisé par le Conseil intercommunal, organe délibérant du Conseil régional où toutes les communes sont représentées.

Il est important de noter que la contribution de CHF 2'853'705.- ne remplace ni les investissements complémentaires nécessaires « d'intérêt local » (tels les abribus, stations pour vélos etc. sur sol nyonnais, voir p. 5 du préavis) qui feront l'objet d'autres préavis municipaux, ni la couverture du déficit des transports urbains (dont on peut supposer une augmentation proportionnelle à celle des fréquences).

3. Discussion

En contribuant à ce fonds de solidarité régionale, la Ville de Nyon bénéficiera d'un réseau des transports urbains plus étoffé et plus attractif, de meilleures correspondances avec les trains, etc. **en principe à moindre coût que si elle faisait cavalière seule**, tout en favorisant l'utilisation des transports public dans la région, notamment en raison de la coordination des réseaux urbains et régionaux sur sol nyonnais. Il sera notamment désormais possible de se déplacer à Nyon à une

RAPPORT COMMISSION PREAVIS NO 192

fréquence aux ¼ heures les jours de la semaine aux heures de pointe du matin et du soir sur toutes les lignes du réseau, grâce à la superposition des lignes régionales et urbaines sur le territoire communal..

Toutefois, comme clairement indiqué en p. 7 du préavis, « le coût total du programme ne peut, à ce stade du projet, qu'être indicatif ». Dans ce contexte, il aurait été utile d'avoir plus de précisions sur le montant global des engagements financiers que représentent les 3 futurs préavis municipaux énumérés en page 6 du préavis.

4. Conclusion

Tous les commissaires soutiennent ce préavis, dont ils estiment l'approbation nécessaire pour pouvoir faire un grand pas en avant dans l'utilisation des transports publics dans notre région. Un refus de ce crédit mettrait en péril l'harmonisation à large échelle des transports publics dans notre région prévue par le projet et entraînerait une énorme perte de synergies, alors que nous devons tout mettre en œuvre à l'heure actuelle pour favoriser l'attractivité des transports publics dans notre région. Pour cette raison, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission unanime vous recommande de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis No 192 concernant une demande de crédit permettant de financer la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil régional « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un montant de CHF 2'853'705.- est accordé à la Municipalité pour financer, sur cinq ans, la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil régional « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 ».
2. Ce montant sera porté sur le compte No 9165.01 subventions et participations « montant amortissable en 10 ans ».

La commission :

Nyon, le 9 février 2011

Eric BIELER

André Francis CATTIN

Yvan CORNU

Robert JENEFSKY (président-rapporteur),

Petr LUKAS

Jean-Claude MERMILLIOD

Willy NICOLE

